

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2020/08-FL
Janvier 2020

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire, Codex Alimentarius Commission
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

OBJET: **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX FUTURS ET LES
QUESTIONS ÉMERGENTES**

DATE LIMITE: **30 avril 2020**

OBSERVATIONS: **À:** Richard Caton
Courriel: richard.caton@defra.gov.uk
codex@defra.gov.uk

Copie au: Secrétariat du Codex
Commission du Codex
Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur
les normes alimentaires
FAO
Courriel: codex@fao.org

Généralités

1. La quarante-cinquième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL45) est convenu que le document sur les travaux futurs et les questions émergentes sera mis à jour par le Royaume-Uni sur la base des documents [CX/FL 17/44/9](#) et [CX/FL 19/45/13](#) et que la question des critères pour la définition des descripteurs nutritionnels « riches en » pour les graisses, les sucres et le sodium fera partie intégrante du document.^{1,2}
2. À sa quarante-cinquième session, le CCFL est convenu de demander aux membres et aux observateurs de fournir des informations sur les questions à inclure dans le document sur les travaux futurs et les questions émergentes.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

3. Les gouvernements des États membres et les observateurs sont invités à fournir des renseignements sur les travaux futurs et les questions émergentes pertinentes aux travaux du CCFL aux adresses indiquées ci-dessus avant le **30 avril 2020**.
4. Pour ce qui concerne l'identification des questions émergentes, les membres sont invités à garder à l'esprit les questions identifiées pour examen dans le cadre des travaux futurs dans les documents [CX/FL 17/44/9](#) et [CX/FL 19/45/13](#).
5. Dans leurs requêtes, les membres sont invités à indiquer si la question émergente, si elle était adoptée comme nouvelle proposition de travail conformément aux Critères pour l'établissement des priorités de travail (voir le Manuel de procédure du Codex), mènerait vraisemblablement à la préparation d'une nouvelle norme ou de nouvelles directives, ou encore à la révision d'une norme ou de directives existantes.

¹ [REP19/FL](#), par. 132

² Prière de se référer au document [REP16/FL](#), par. 71 et [REP18/FL](#), par. 53-58 et par. 61-63 concernant les généralités et les débats sur les questions relatives aux travaux futurs et questions émergentes au sein du CCFL.